Réf. Farde e-Assemblées : 2678518

N° OJ : **37**

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Jeunesse.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33201 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 10.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
* à l'article 76110 /33202 du budget ordinaire 2025 :
1) 5.000,00 EUR à l'asbl ArtistCity pour l'organisation du « Artist City event 4 2025 » ;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Kwan pour l'organisation des compétitions internationales : Slovénie, Serbie, Espagne,etc.

Annexes :